

# PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE GREZ-DOICEAU

## Compte-rendu du groupe de travail « Mobilité » - jeudi 20 février 2014

---

### Présent(e)s :

Luc Coisman – Echevin,

Pour l'administration Alexandra Chaidron – Collaboratrice PCDR

### Organe consultatif

15 personnes présentes – 3 excusées

### Ordre du jour :

Elaborer un réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées (fiche PCDR Lot 1)

---

#### Remarques générales :

Nous devons tenir compte, dans notre réflexion des futurs projets sur Grez-Doiceau, faire des choix réfléchis en matière de mobilité douce.

L'idée du contrat est mise de côté pour l'instant afin de se concentrer sur la création de réseaux de liaisons lentes.

L'ensemble de ces itinéraires formera un réseau fonctionnel pour des déplacements quotidiens (différent d'un réseau de promenade) et sera principalement réservé aux déplacements des usagers non motorisés (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite).

La discussion s'engage sur l'aménagement des chemins et sentiers, à savoir déterminer le type de revêtement en fonction du type d'utilisateurs ; il faudrait pour se faire l'avis d'un expert ; Il pourrait être intéressant d'inviter un chargé de mission engagé au sein de l'équipe « sentier.be ». Un membre signale qu'il existe différents types de Ravel allant du dur (accès au roller) à la dolomie, d'une bande unique à des Ravel bi bande (bande centrale en dur et partie latérale en terre). Il dépend de décisions communales et du ministre de la mobilité.

Il faut être attentif aux usagers souhaités, acceptés (tracteurs) et ceux non souhaitables (quad), l'interdiction de ces derniers peut se faire par l'aménagement de chicanes, (les motos passent dans tous les cas). L'importance de la signalisation prend tout son sens afin de pouvoir verbaliser en cas d'infraction. Mais il faudra toujours une phase d'information avant une phase de répression. La signalisation doit être en adéquation avec les usagers prévus.

Exemples d'aménagements de pistes cyclables





### 3. Liaison Gottechain –Bossut



Le chemin demande un aménagement le plus soft possible : une monobande au côté opposé du ruisseau, légèrement inclinée, autonettoyante. Au croisement avec la rue Jules Depauw,

- soit on tombe sur le chemin de remembrement. Si cette solution est retenue il faudrait déplacer le chemin...L'assiette du chemin disparaît de plus en plus à force d'être labourée, se creuse et se transforme en ruisseau.
- soit aménagement du carrefour, avec aménagement spécifique à prévoir. Il faut rencontrer le MET pour voir ce qu'il est possible de faire.

Remarques il y aurait une réflexion à avoir sur la mise à 30 à l'heure de la route en lacet ; la circulation locale ne limite pas la vitesse. Mais qui emprunte cette route ?

Le sentier au bout de la rue de Gauwin est toujours humide et du coup difficilement praticable. Pourquoi ? Il y aurait une source présente à proximité.

### 4. Liaison Wavre – Sint Joris, tout le long du chemin de fer

Pour information, il faut savoir qu'une série de passage à niveaux vont être supprimés



- Au niveau des étangs Malou, non praticable. Toute une démarche avait été entamée pour que les terrains soient rachetés et deviennent propriété communale avec une gestion régionale mais la famille n'a pas suivi.
- Gare de Pécy –Cyril Bauwens longe l'étang et arrive au pont de Pécy. Possibilité de passer pour des piétons ; un entretien de base permettrait un passage mais plutôt à limiter.



- Rue Léopold Vanmeerbeeck : réflexion à avoir pour les cyclistes il faudrait un marquage spécifique et une limitation du parking sauvage.



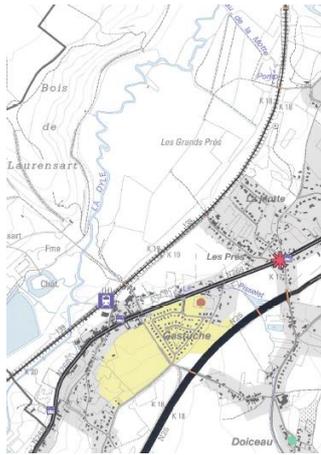
- Entre Florival et Archennes, la piste cyclable bidirectionnelle est en très mauvais état.



- A la gare d'Archennes, il n'est plus possible de longer le chemin de fer, il y a eu des dépôts de terres ; maintenant, il faut passer sous le pont et longer de l'autre côté. Lorsque l'on arrive à la station de pompage, on repasse sous le chemin de fer jusqu'à « la Motte ». Eclaircir la question de la barrière.



- Le dernier tronçon jusqu'à Big Mat est praticable.



Pour clore la discussion, il faudrait

- Prendre contact avec le MET ;
- Veiller à être en cohérence avec les communes avoisinantes ;
- Retrouver des informations sur le plan provincial de mobilité.

Lors de la prochaine réunion, nous poursuivrons la réflexion sur les usagers, les petits aménagements possibles et ferons le compte rendu de la rencontre avec le MET (si celle-ci a eu lieu)